



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

8749^e séance

Mardi 14 juillet 2020, à 10 h 35

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Heusgen	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswere
	Chine	M. Yao Shaojun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. A Barry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
	Tunisie	M. Kabtani
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/603)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/603)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie. M^{me} Blum de Barberi participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Bogota.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie; et M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega, membre de l'Association municipale des femmes et défenseuse des droits humains et territoriaux des personnes afro-colombiennes.

M. Ruiz Massieu et M^{me} Carabalí se joignent à nous par visioconférence depuis Bogota et Cauca respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2020/603, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire

général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2020/603). C'est un plaisir que de m'en acquitter en compagnie de la Ministre des relations extérieures Claudia Blum de Barberi. Je me félicite tout particulièrement de la participation à la séance d'aujourd'hui de M^{me} Clemencia Carabalí, dont le courageux leadership et la défense des droits des communautés afro-colombiennes et des victimes du conflit armé dans le département de Cauca sont un exemple du travail exaltant qu'accomplissent les femmes figures de la société civile dans toute la Colombie.

Le rapport du Secrétaire général prend acte de la persévérance dont font montre le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), ainsi que de multiples autres acteurs, pour mener à bien les efforts de consolidation de la paix en dépit des difficultés dues à la pandémie. Je félicite les parties de leur action conjointe au sein du Conseil national de réintégration et du mécanisme tripartite relatif au retour à la légalité, dont le travail a permis d'accorder un certificat de réintégration à 131 ex-combattants de plus depuis la publication du rapport du Secrétaire général. Il est également encourageant que la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix ait recommencé à se réunir, avec la participation des pays garants.

Je suis convaincu que le dialogue constructif entretenu entre le Gouvernement et la FARC se traduira bientôt par des accords sur les questions relatives au transfert des biens des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), notamment concernant la date limite pour l'achèvement du processus.

(l'orateur poursuit en espagnol)

L'insécurité à laquelle sont confrontés les ex-combattants des FARC-EP, les communautés, les défenseurs et défenseuses des droits de la personne et les figures, hommes et femmes, de la société civile comme M^{me} Carabalí, reste la première de nos préoccupations et, malheureusement, cette insécurité n'a pas disparu pendant la pandémie. Malgré les engagements et les mesures mises en œuvre par le Gouvernement et les autorités publiques, il y a eu plus de 200 meurtres d'ex-combattants depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, 210 pour être exact. Il est indéniable que la violence à l'égard de ceux qui ont déposé les armes dans le cadre de l'Accord final et de ceux qui défendent les droits de la personne et les droits des communautés

dévastées par le conflit reste la menace la plus grave pour la consolidation de la paix en Colombie.

(l'orateur reprend en anglais)

Fait positif, les autorités ont arrêté plusieurs individus soupçonnés d'être derrière certains de ces meurtres. Je pense notamment à l'arrestation, le 6 juillet, d'un individu suspecté d'être l'auteur intellectuel du meurtre d'Alexander Parra, ex-combattant des FARC-EP et chef de l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration de Mesetas, dans le département de Meta. Cette arrestation a eu lieu dans le cadre d'une action conjointe du corps d'élite de la police nationale et de la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général, deux organes créés en vertu de l'Accord final.

Ces arrestations illustrent les résultats qui peuvent être obtenus grâce aux mécanismes issus de l'Accord de paix, et sont un rappel de la nécessité d'apporter à ces mécanismes tout le soutien dont ils ont besoin pour mener à bien leurs tâches. Tous les acteurs concernés doivent appuyer le travail de la Cellule spéciale d'enquête, notamment en exécutant les mandats d'arrêt en souffrance. En outre, la priorité devrait être de doter l'Unité nationale de protection des ressources financières, techniques et humaines voulues pour qu'aucun autre ex-combattant ne soit tué tandis qu'il ou elle attend que sa demande de protection soit évaluée. Les discussions sont en cours concernant le règlement intérieur de la Commission nationale des garanties de sécurité, et je compte qu'il sera conforme aux engagements pris dans le cadre de l'Accord final et que la Commission approuvera et mettra prochainement en œuvre la politique publique tant attendue concernant le démantèlement des groupes armés illégaux et de leurs réseaux de soutien, qui sont à l'origine de la plupart des violences signalées dans les anciennes zones de conflit.

Après des mois d'incertitude et d'insécurité grandissante du fait des activités des groupes armés illégaux, des opérations sont en cours pour transférer l'ancien secteur territorial de formation et de réintégration d'Ituango - une municipalité où 11 anciens membres des FARC-EP et 7 de leurs proches ont été tués - vers un nouveau site à Mutatá, également située dans le département d'Antioquia. Des dizaines d'ex-combattants des FARC-EP et leurs familles, qui avaient été contraints de partir en raison de l'escalade de la violence, placent désormais tous leurs espoirs dans ce nouveau site. Il est indispensable de veiller à ce que ces ex-combattants bénéficient de la protection et du soutien

nécessaires pour pouvoir poursuivre avec succès leur réintégration dans la vie civile.

Les autorités doivent également prendre toutes les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les communautés environnantes et les ex-combattants restés à Ituango ne seront pas oubliés après ce transfert. Depuis la création des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, les autorités locales ont toujours insisté sur le fait que ces secteurs étaient l'expression de la présence renforcée de l'État dans ces zones longtemps négligées un peu partout dans le pays. De fait, dans ces territoires, la présence de l'État ne doit pas être affaiblie mais au contraire renforcée.

Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer à de nombreuses reprises, la présence consolidée et intégrée des institutions de l'État est la solution à long terme à la violence qui sévit dans les régions rurales de la Colombie. C'est sur la base de cette conviction que l'Accord de paix a conçu des mécanismes tels que les programmes de développement à vocation territoriale ainsi que le Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial. Les progrès dans la mise en œuvre de ces mécanismes doivent se faire de manière inclusive, participative et accélérée.

L'Accord de paix a également créé le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, qui vise à libérer les communautés de l'emprise violente des groupes armés illégaux et des organisations criminelles en offrant aux agriculteurs et aux communautés la possibilité de se tourner librement vers des moyens de subsistance légaux. Sa mise en œuvre doit maintenant être axée sur la garantie que les familles participantes reçoivent une aide en temps utile pour développer des projets productifs.

En ce qui concerne le processus de réintégration, je me félicite que de nouveaux projets productifs, collectifs et individuels, aient été approuvés malgré la pandémie. Dans le même temps, les initiatives productives de nombreux ex-combattants ont souffert de la pandémie, ce qui rend encore plus urgente la nécessité de faire en sorte qu'elles soient viables, notamment par l'assistance technique, l'attribution de terres et l'accès aux marchés. Il importe également que le Gouvernement et la FARC veillent à ce que tous les ex-combattants inscrits dans le processus de réintégration continuent de bénéficier de ce dernier, y compris en ce qui concerne l'accès aux projets productifs.

La pandémie a démontré une fois de plus la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent près des deux tiers des ex-combattants ayant reçu un certificat de réintégration qui vivent actuellement en dehors des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Les efforts de tous les acteurs, y compris le Conseil national de réintégration, pour prendre en compte les besoins de ces ex-combattants, y compris ceux qui mènent leur processus de réintégration de manière collective, sont essentiels pour garantir qu'ils puissent poursuivre leur processus de réintégration en dépit des problèmes de sécurité accrus.

J'invite également vivement le Gouvernement et la FARC à encourager le leadership des ex-combattantes dans la réintégration sociale, économique et politique, et j'espère que le Conseil national de réintégration donnera la priorité aux recommandations du Groupe de travail technique sur les questions de genre. J'encourage également le Conseil national de réintégration à réactiver ses groupes de travail sur les enfants et les jeunes, et à examiner la proposition du Forum de haut niveau sur les populations autochtones de créer un groupe de travail chargé d'examiner spécifiquement la situation des ex-combattants issus de communautés autochtones et afro-colombiennes.

Le modèle colombien de justice transitionnelle est une des grandes innovations de ce processus. Les trois composantes du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition ont poursuivi leur travail pendant la pandémie afin de garantir le respect des droits des victimes. En avril, la Juridiction spéciale pour la paix a publié les lignes directrices relatives aux sanctions qu'elle pourra imposer aux personnes dans le cadre des affaires dont elle a à connaître, ainsi qu'aux tâches, travaux ou activités qu'elle pourra imposer à titre de réparation et de compensation aux personnes relevant de sa juridiction. La Commission de la vérité a repris son dialogue pour la non-continuité et la non-répétition du conflit armé avec plusieurs acteurs de la société colombienne, afin de favoriser la réconciliation et de discuter des causes de la poursuite de la violence dans diverses régions. Et l'Unité de recherche des personnes portées disparues dans le contexte et en raison du conflit armé contribue à apaiser la douleur des familles des personnes victimes de disparition forcée pendant le conflit.

Il demeure primordial que tous les acteurs appuient le Système, notamment en respectant l'indépendance et l'autonomie de chacun et en garantissant les ressources

financières nécessaires à son fonctionnement. J'invite également toutes les parties au conflit à contribuer pleinement au travail des trois composantes. C'est très important pour répondre aux attentes de la société colombienne tout entière en matière de vérité, de justice et de réparation.

Ces dernières semaines, les Colombiens ont été scandalisés par les violences sexuelles commises par des membres des forces de sécurité publique. Ces cas, qui ont été vigoureusement condamnés par le Président et le Ministre de la défense, et qui font l'objet d'une enquête, sont un rappel douloureux des terribles actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par toutes les parties au conflit. Je suis également préoccupé par la multiplication des signalements de violences fondées sur le genre dans le contexte de la pandémie. J'encourage toutes les parties à redoubler d'efforts pour améliorer la protection et la sécurité des femmes, y compris les ex-combattantes, les figures féminines de la société civile et les défenseuses des droits de la personne. Parmi les mesures à prendre, il faut notamment procéder rapidement à la mise en œuvre du plan d'action du Programme global de garanties pour les figures féminines de la société civile et les défenseuses des droits de la personne, qui a été retardée en raison de la pandémie. Des efforts pour combattre la violence domestique et fondée sur le genre dans les anciens secteurs territoriaux de formation et de réinsertion sont également indispensables.

La voix du Conseil de sécurité et son engagement actif ont été un soutien essentiel à la cause de la paix en Colombie. J'espère sincèrement que sa résolution 2532 (2020), qui s'inscrit dans le sillage de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, permettra de stimuler les efforts de toutes les parties prenantes pour mettre fin à la violence et faciliter la lutte contre la pandémie.

Rien ne saurait justifier la poursuite des violences à l'encontre de Colombiens vulnérables qui se trouvent déjà dans une situation extrêmement difficile. Nous avons déjà constaté à quel point la cessation de la violence, même temporaire, peut donner du répit aux communautés qui souffrent sur le terrain. En effet, la priorité pour le moment doit être de faire face à la pandémie, de protéger les plus vulnérables et de veiller à ce que les efforts de consolidation de la paix continuent d'avancer dans ces circonstances difficiles. J'encourage les Colombiens à rester unis alors qu'ils traversent cette crise et à garder à l'esprit leurs objectifs communs

de sécurité, de développement et d'une paix véritable et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Carabalí Rodallega.

M^{me} Carabalí Rodallega (*parle en espagnol*) : Je salue cordialement, dans un esprit de paix et de bonne volonté, les représentants du corps diplomatique des différents Gouvernements qui participent à cette séance importante, les membres du système des Nations Unies et tous ceux qui ont rendu notre participation possible, en premier lieu le Représentant permanent de l'Allemagne, qui préside la présente séance.

Je m'appelle Clemencia Carabalí Rodallega et je viens de la municipalité de Buenos Aires, dans le Cauca, en Colombie. J'ai survécu à une attaque menée par des groupes armés le 4 mai 2019, qui a également mis en danger la vie de 25 autres défenseurs et défenseuses de nos droits ethniques et territoriaux en Colombie.

Depuis l'invasion espagnole, il y a plus de 500 ans, qui a entraîné l'asservissement, la dépossession et la mort des peuples de notre Amérique, il faut dire que l'ethnocide en Colombie n'a jamais cessé. Chaque jour, au réveil, nous apprenons qu'une personne noire ou autochtone a été assassinée, qu'un membre de la Garde indigène ou de la Garde des Marrons a fait l'objet de menaces, et qu'une femme - adulte ou non - a été violée et que les défenseurs et défenseuses des droits humains continuent d'être tués. Ces situations ont été exacerbées par la maladie à coronavirus en Colombie.

Depuis la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable par l'État colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP), quelque 686 personnes ont été assassinées en Colombie, dont des signataires de l'Accord, des figures de la société civile et des défenseurs des droits humains, 120 d'entre elles rien qu'au cours de cette année. Je pense notamment au meurtre de Karina García, candidate à la mairie de la municipalité de Suárez, Cauca, et de cinq personnes qui l'ont soutenue lors de sa campagne politique en septembre 2019, ainsi qu'à celui de Cristina Baustista, gouverneure de la communauté indigène Nasa, et de quatre des membres de la Garde indigène qui l'accompagnaient. Je pense également au démembrement de Paola del Carmen Mena Ortiz,

membre du Conseil de la communauté afro-colombienne Renacer de Cañón del Micay, le 5 juillet dernier.

Ce sont là autant d'exemples de graves violations du droit à la vie dont nos communautés, et en particulier nous les femmes, sont victimes, ce qui est une conséquence de la persistance du conflit armé sur nos territoires. C'est également une conséquence de l'absence de l'État et de l'approche militaire adoptée par le Gouvernement national à titre de riposte, augmentant ainsi les risques que le conflit persiste dans nos territoires, ce qui fait que nous nous retrouvons entre deux feux et exacerbe l'isolement, les déplacements et la violence contre les femmes et les filles.

Dans de nombreux territoires du pays, on assiste aujourd'hui à une restructuration des groupes armés illégaux et organisés qui se sont infiltrés dans les territoires précédemment contrôlés par les anciennes guérillas des FARC-EP. Dans ce contexte, il y a aussi des tensions qui sont dues à de multiples conflits, comme la présence d'élites économiques ayant des intérêts dans l'industrie extractive, ainsi que les économies illicites liées aux cultures illicites, la corruption et l'exploitation minière illégale. Même si l'accord de paix a été signé en 2016, notre peuple en Colombie ne connaît toujours pas une paix véritable, stable et durable. La population civile, les communautés autochtones, nos jeunes, nos filles et nos femmes sont les plus touchés par les conséquences des affrontements armés.

En tant que femmes engagées en faveur de la construction de la paix et qui résistent à toutes les formes de violence à l'encontre de nos territoires et de nos corps, nous apprécions l'appui de la communauté internationale, des organismes des Nations Unies, de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, et en particulier de la Suède et de la Norvège, en leur qualité de défenseurs en partenariat avec ONU-Femmes et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'après-conflit en Colombie, qui, par leur soutien à la société civile, ont contribué à créer les conditions nécessaires pour permettre aux femmes d'ascendance africaine et autochtones d'être autonomes et d'avoir un impact et pour garantir l'application de l'accord de paix et l'exercice de nos droits.

Compte tenu du fait que la Colombie dispose d'un important cadre constitutionnel, juridique et de politiques publiques, nous voudrions exiger du Président Iván Duque Márquez ce qui suit.

Premièrement, mettre pleinement en œuvre le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, ainsi que le Programme global pour la sécurité et la protection des populations et des organisations au niveau territorial.

Deuxièmement, respecter et appliquer l'accord de paix de manière globale et soutenue, y compris l'ensemble du chapitre portant sur les questions ethniques, ainsi que les mesures en faveur de l'égalité des sexes.

Troisièmement, mener des enquêtes sur les violations des droits humains et des droits ethniques et territoriaux qui persistent dans le pays et traduire en justice leurs auteurs matériels et intellectuels, pour empêcher l'impunité qui permet de dissimuler ces actes.

Quatrièmement, progresser dans la mise en œuvre de mesures de protection collective au moyen d'une approche différenciée selon le sexe et l'appartenance ethnique, notamment les mesures 005 et 004 de 2009 et 092 de 2008, afin de réduire les risques considérables découlant de la pratique de dépossession. La transformation structurelle des zones rurales doit permettre d'intégrer les régions, contribuer à l'élimination de la pauvreté, promouvoir l'égalité et garantir aux citoyens la pleine jouissance de leurs droits.

Cinquièmement, garantir nos droits, protéger la vie et faire de la paix une priorité des politiques publiques.

En tant que femmes engagées en faveur de la paix et en tant que lauréate du Prix national pour la défense des droits de l'homme en Colombie, nous demandons aux membres de la communauté internationale, premièrement, d'encourager les acteurs armés présents sur nos territoires à conclure un accord humanitaire en vue de l'adoption de mesures permettant de garantir le droit à la vie, le respect de nos droits humains et du droit humanitaire international, ainsi que notre autonomie territoriale et des modalités d'administration autonome dans nos communautés; deuxièmement, nous les invitons à protéger nos communautés, à visiter nos territoires, comme l'a fait le Conseil de sécurité l'année dernière dans la municipalité de Caldono, et à accompagner nos initiatives de consolidation de la paix, non seulement par un soutien technique et économique, mais également par un engagement politique en tant que garants pour faire avancer la mise en œuvre globale et soutenue de l'accord.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz

Massieu, de s'être rendu dans nos territoires. Nous l'invitons cordialement, ainsi que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, à nous rencontrer, nous peuples d'ascendance africaine et autochtones de Colombie réunis au sein de la Commission ethnique pour la paix et la défense des droits territoriaux, afin d'examiner la situation critique du subsistance à laquelle sont confrontées nos communautés en raison du nettoyage ethnique et des atrocités criminelles dont nous sommes systématiquement victimes. C'est urgent.

Nous invitons également la communauté internationale à promouvoir la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 (2000) et du plan d'action national connexe en Colombie, afin de renforcer la participation, la protection et le leadership des femmes et des jeunes dans la consolidation et la pérennisation de la paix et dans la prise en compte des questions de genre ainsi que des droits des enfants et des femmes dans nos territoires.

Je vous remercie vivement, Monsieur le Président, de nous avoir permis de faire entendre notre voix ici.

Je suis parce que nous sommes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Carabalí Rodallega de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais me joindre à vous, Monsieur le Président, pour remercier sincèrement le Secrétariat, les interprètes et le personnel de sécurité qui ont rendu possible notre présence ici aujourd'hui. Il est bon de montrer qu'il est possible, lorsque cela s'avère nécessaire, d'organiser des séances au Siègne.

Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, de son exposé, ainsi que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de tout le travail qu'elle continue d'accomplir malgré les difficultés suscitées par la maladie à coronavirus (COVID-19). Je remercie également M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega, notre intervenante de la société civile, de son témoignage clair et puissant.

Nous notons les défis que la pandémie peut poser aux avancées importantes réalisées dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction

d'une paix stable et durable au cours des trois dernières années et demie et prenons acte des efforts déployés par les parties pour en atténuer les conséquences. À la Ministre des relations extérieures Blum de Barberi, je voudrais dire que le Royaume-Uni se félicite de la détermination du Gouvernement colombien à appliquer intégralement l'Accord et saluons en particulier son intention de ne pas le modifier. Bien que des défis majeurs subsistent, des progrès de taille ont été réalisés depuis 2016.

Les institutions de justice transitionnelle colombiennes se sont admirablement adaptées à la pandémie, en transférant rapidement leurs travaux dans l'espace virtuel. Nous considérons que les victimes doivent être au cœur de la consolidation de la paix et sommes encouragés par les progrès que ces organes ont réalisés en si peu de temps. Nous espérons qu'ils continueront de recevoir les ressources dont ils ont besoin pour mener à bien leur précieux travail. Nous prenons note du souhait des parties de voir la Mission de vérification des Nations Unies jouer un rôle dans la vérification des sanctions imposées par la Juridiction spéciale pour la paix et serions heureux qu'elle assume cette fonction.

La mise en œuvre des programmes de développement territorial continue également de progresser, toutes les municipalités colombiennes incluant désormais ces programmes dans leurs outils de planification. L'implication des communautés locales est vitale pour une paix durable et inclusive, et nous invitons le Gouvernement à continuer à assurer leur participation active et efficace.

Il est encourageant de voir que les mécanismes de l'Accord de paix sont utilisés pour aider à prévenir et à lutter contre les flambées locales de COVID-19 dans et autour des anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration, notamment en renforçant leurs capacités en matière de soins de santé et de distribution de denrées alimentaires. Cela est d'autant plus important que la pandémie a une incidence économique sur les projets d'entrepreneuriat des ex-combattants. Nous espérons que le Gouvernement colombien continuera à travailler avec ses partenaires pour fournir une assistance à ces communautés afin que la réintégration puisse se poursuivre.

Toutefois, c'est avec une grande inquiétude que nous notons une fois de plus le nombre élevé de meurtres et de menaces visant les ex-combattants, les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits

de l'homme, les dirigeantes et les membres des communautés autochtones et afro-colombiennes. En effet, il était frappant d'entendre le Représentant spécial Ruiz Massieu et M^{me} Carabalí Rodallega dire que cette situation constituait la plus grande menace pour le processus de paix. Il est urgent d'agir sur cette question.

Nous exhortons le Gouvernement colombien, premièrement, à affecter des ressources supplémentaires pour répondre aux demandes de protection et à les exécuter efficacement. Il faut également une réponse rapide et à l'échelle du Gouvernement aux alertes précoces du Bureau de l'Ombudsman. Il est essentiel de prévenir ces attaques. Nous notons que la Commission nationale des garanties de sécurité ne s'est pas réunie dans son intégralité depuis janvier et encourageons le Gouvernement et les organisations de la société civile à utiliser pleinement cet organe pour élaborer une politique publique de lutte contre la menace grave que représentent les auteurs de ces attaques.

Il faut également faire davantage pour traduire ces auteurs en justice. Nous notons avec satisfaction que trois territoires disposent désormais de groupes de travail pour assurer le suivi des menaces et des attaques au niveau local, et nous espérons que cette initiative sera bientôt étendue à l'ensemble du pays. Conformément à l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général, tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité, et étant donné la grave préoccupation que nous nourrissons à l'égard des retombées humanitaires de la violence armée, nous encourageons toutes les parties au conflit en Colombie à créer les conditions nécessaires à une cessation des hostilités afin de pouvoir mener une réponse à la pandémie de COVID-19.

Enfin, les progrès restent lents en ce qui concerne l'accès des ex-combattants à la terre, ce qui a une incidence sur leur accès au logement. À l'heure où ils peuvent être confrontés à des difficultés économiques liées à la COVID-19, des progrès sur ce front contribueraient à assurer la viabilité du processus de réintégration.

La Colombie a été confrontée à de nombreux défis dans sa quête de la paix et se trouve face à un moment charnière du fait de la pandémie de COVID-19. Le Royaume-Uni reste déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Gouvernement colombien, en ces temps difficiles, à construire une paix durable dont tous peuvent bénéficier.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois États africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie, et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous saluons chaleureusement S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, et remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega, de leurs exposés.

La séance d'aujourd'hui se tient six jours avant la célébration d'un jour important dans l'histoire de la Colombie, la fête de l'indépendance, qui offre à tous les Colombiens l'occasion de se réunir dans une allégresse sans limite pour réfléchir à leur passé, prendre acte du présent et envisager un avenir prospère pour leur pays. L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de 2016 est une pièce maîtresse du chemin emprunté par la Colombie pour parvenir à un avenir prospère. Nous considérons qu'il constitue la seule solution durable et viable pour résoudre le conflit et qu'il doit être mis en œuvre par la Colombie et dans l'intérêt de son peuple.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) fait des ravages aux quatre coins du globe, remettant en question notre idée du monde tel que nous le connaissons et mettant à l'épreuve la résilience et la ténacité des gouvernements et des peuples, les pays sortant de conflits difficiles, comme la Colombie, se heurtent à des défis supplémentaires. Les trois pays africains membres du Conseil de sécurité ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines restent solidaires du Gouvernement et du peuple colombiens et saluent les efforts déployés par les Colombiens pour lutter contre la pandémie. Nous encourageons également la communauté internationale, notamment l'ONU et le Conseil de sécurité, à continuer d'apporter leur soutien.

Depuis la conclusion de l'Accord de paix final en Colombie, il y a eu des revers mais aussi des progrès. Nous exhortons toutes les parties à continuer de progresser dans la mise en œuvre complète de l'Accord de 2016. Il reste essentiel pour la sécurité et la prospérité de tous les Colombiens et, par extension, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes conscients qu'il y aura des obstacles en cours de route. Mais les Colombiens doivent rester entreprenants et prudents, car les circonstances exigent le même esprit qui leur a permis d'avancer sur la voie d'une paix

durable afin de surmonter les obstacles et les nouveaux défis avec la même ténacité.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les progrès soulignés dans le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/603), notamment l'inclusion des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) dans les processus de formulation des plans de développement régional et local. Toutefois, il est préoccupant que la pandémie de COVID-19 retarde les progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. C'est pourquoi les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines demandent instamment à toutes les parties de relever avec plus de détermination les défis qui subsistent et qui sont décrits dans le rapport. Nous saisissons cette occasion pour souligner les points suivants.

Premièrement, nous sommes consternés par les meurtres insensés d'ex-combattants, de défenseurs des droits de l'homme et de dirigeants autochtones et afro-colombiens. La violence persistante à l'encontre de ces groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, est particulièrement troublante. Nous encourageons la Commission nationale des garanties de sécurité à organiser régulièrement des réunions pour traiter des questions de sécurité. Il est également impératif que les autorités redoublent d'efforts, renforcent les institutions et améliorent la coordination afin de s'attaquer résolument au fléau que sont ces meurtres violents et de veiller à ce que les auteurs soient tenus pour responsables. Les mécanismes de protection de la sécurité visant à garantir la sécurité et la protection des ex-combattants des FARC et de leurs familles doivent également être appliqués efficacement, car ils restent essentiels pour la bonne réintégration des ex-combattants dans la société colombienne. De plus, la protection de ces groupes particulièrement vulnérables sera un critère important d'évaluation de l'efficacité des mesures de sécurité en général. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un renforcement des efforts dans l'optique d'une réintégration à plus long terme avec des avantages pour tous les ex-combattants, ce qui déterminera en fin de compte la viabilité à long terme de la paix en Colombie.

De même, nous continuons à appeler à la cessation des hostilités par des groupes armés et des organisations dont les actes de violence continuent à exacerber les souffrances des Colombiens. Nous

regrettons que le cessez-le-feu unilatéral ait pris fin et nous demandons instamment le respect intégral de la résolution 2532 (2020) récemment adoptée, ce qui est particulièrement nécessaire en cette période où le pays lutte contre l'impact de la pandémie de COVID-19. Nous encourageons en outre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale à engager un dialogue constructif et inclusif à cette fin.

Deuxièmement, la mise en œuvre des programmes de développement axés sur le territoire est cruciale pour le processus de paix. Nous demandons donc instamment à l'Agence pour la réintégration et la normalisation et au Conseil national de réintégration de remédier aux retards pris dans l'exécution des projets productifs du Programme national intégral de substitution des cultures illicites. Nous demandons également que la situation relative à l'attribution des terres et la situation des ex-combattants résidant en dehors du secteur territorial de formation et de réintégration soient abordées de toute urgence. Ces questions résiduelles sont indispensables à la réintégration collective des ex-combattants des FARC, d'autant plus que les projets économiques et de logement sont des garanties vitales pour la vie et les moyens de subsistance qui facilitent une réintégration réussie. Si nous reconnaissons que la propagation de la COVID-19 est un obstacle supplémentaire, c'est une raison de plus pour redoubler d'efforts afin de promouvoir les moyens de subsistance et le développement des ex-combattants pour assurer une intégration durable et une paix générale.

Troisièmement, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition, en particulier la Juridiction spéciale pour la paix, notamment pour faire en sorte que les communautés et les victimes du conflit soient prioritaires dans le processus de paix. L'ajustement des modalités de travail pour s'adapter aux réalités actuelles témoigne de la décision du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord malgré la pandémie. Nous encourageons donc le Gouvernement colombien à poursuivre dans cette voie, et nous soulignons l'importance fondamentale du processus de réconciliation, car beaucoup de nos pays ont aujourd'hui bénéficié des aspects positifs de ces processus. De même, nous saluons les efforts déployés par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général pour ramener la paix aux victimes, et demandons instamment aux autorités d'accélérer les affaires en cours. De même, nous apprécions les progrès réalisés dans le cadre du Mécanisme tripartite sur le

passage à la légalité des ex-combattants des FARC. Nous encourageons la poursuite de la coopération pour résoudre les questions en suspens.

Nous sommes conscients du fait que la Colombie est chargée de mettre en œuvre l'Accord final dans des circonstances extrêmes et difficiles, mais nous pensons que le même esprit dont les Colombiens ont fait preuve à travers la fièvre de son histoire les aidera à aller de l'avant. Nous sommes donc convaincus que la détermination et la ténacité dont ont fait preuve les ancêtres colombiens en jetant les bases solides du pays par le travail et le sacrifice seront renouvelées et démontrées en ces temps difficiles. Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirment leur soutien au Gouvernement et au peuple colombiens dans leur quête d'une paix durable, ainsi qu'au mécanisme de vérification des Nations unies et à l'équipe de pays, dont le travail en Colombie continue d'être inestimable pour soutenir la mise en œuvre complète de l'Accord de paix final. La Colombie doit maintenir le cap de son développement durable.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à la Ministre Blum de Barberi et à tout le peuple colombien, qui célébrera lundi prochain le 210^e anniversaire de l'indépendance.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu pour sa mise à jour et le travail de son équipe, et je remercie la Directrice Carabalí Rodallega pour son exposé et ses efforts courageux pour défendre les droits de l'homme. Comme toujours, nous saluons la présence de la Ministre des relations extérieures Blum de Barberi parmi nous aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président, M. Heusgen, d'avoir persévéré pour que cette séance ait lieu aujourd'hui. Je remercie tout particulièrement les personnes que nous ne voyons pas mais qui étaient ici - je ne peux même pas imaginer à quelle heure du matin - pour pouvoir organiser cette séance et nous fournir un plan et une logistique détaillés afin que nous puissions tous être ici ensemble en toute sécurité. Je les remercie encore une fois. Que nous empruntions tous une page de votre livre sur la persévérance, Monsieur le Président! C'est incroyable.

Je félicite le Gouvernement et le peuple colombiens, ainsi que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, pour leurs efforts visant à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix sur fond de maladie

à coronavirus (COVID-19). La pandémie a aggravé une situation humanitaire déjà complexe et a eu un impact négatif sur la sécurité des femmes et des filles. Elle a mis à rude épreuve les soins de santé et les services sociaux de nombreuses communautés parmi les plus vulnérables de Colombie, notamment les 1,8 million de réfugiés et de migrants vénézuéliens en Colombie. Face à ces défis, nous reconnaissons la détermination du Président Duque Márquez à faire en sorte que la pandémie ne détourne pas la Colombie de son chemin vers la prospérité et la sécurité. L'Administration Trump continue de se tenir aux côtés du peuple colombien. Le 1^{er} juillet, nous avons annoncé la livraison de 200 respirateurs donnés par l'Agence des États-Unis pour le développement international - une continuation de notre partenariat de longue date et un ajout aux près de 13,6 millions de dollars que nous avons fournis pour aider la Colombie à répondre à la pandémie.

Mais comme je l'ai déjà dit, il s'agit également d'un engagement personnel pour moi. Mes voyages en Colombie l'automne dernier m'ont permis de constater de visu la manière encourageante dont ce pays accueille les personnes dans le besoin, en assurant la dignité humaine à tous, y compris aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur pays. J'ai rapporté cette expérience émouvante avec moi, et je suis heureuse aujourd'hui que nous puissions nous réunir pour en parler.

Nous devons réitérer l'urgence de protéger les Colombiens et Colombiennes défenseurs des droits de l'homme, figures de la société civiles ou ex-combattants, ainsi que leurs familles. Mettre fin à cette violence et demander des comptes aux responsables doit être la première priorité.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/603) souligne l'impact qu'ont les violences liées au conflit actuelles sur les communautés rurales, afro-colombiennes et autochtones. Je vais être claire : il ne peut y avoir aucune tolérance pour les atteintes aux droits de la personne, et les représailles et attaques contre les acteurs de la société civile doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites judiciaires vigoureuses.

Nous devons également condamner les activités des groupes armés illégaux et des organisations criminelles, qui se sont servis de la pandémie pour imposer des mesures de contrôle social et des points de contrôle illégaux et pour étendre leur contrôle territorial.

Nous nous félicitons que la lutte contre les stupéfiants continue de progresser en Colombie et nous

réitérons notre détermination à rester partenaires de l'administration Duque dans sa lutte contre le trafic de drogues et ses effets destructeurs. Les États-Unis restent pleinement engagés auprès du Gouvernement colombien s'agissant de réduire la culture de la coca et la production de cocaïne. En étendant la présence de l'État, la Colombie favorisera un développement rural intégré et des activités économiques légitimes.

Comme nous l'avons déjà dit, il est vital d'assurer une justice digne de ce nom pour les victimes et de faire en sorte que les auteurs des crimes commis pendant des décennies de conflit répondent de leurs actes, qu'ils aient été membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie, paramilitaires ou agents de l'État, y compris soldats colombiens. Un système de justice transitionnelle axé sur les victimes, promouvant la paix et la quête de vérité et de justice, est essentiel pour le processus de paix en Colombie. La responsabilisation doit s'appliquer à tous.

L'Accord de paix obtenu en Colombie représente un remarquable accomplissement, mais nous avons tous conscience des besoins urgents qui n'ont pas encore été satisfaits. Il est impératif de protéger la vie des hommes et femmes figures de la société civile, défenseurs des droits de la personne et ex-combattants, de soutenir le processus de réintégration et de répondre aux besoins des communautés touchées par le conflit.

L'Administration Trump se tient résolument aux côtés du Gouvernement et du peuple colombiens tandis que nous nous efforçons ensemble de construire un avenir plus prospère.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, je tiens à remercier le Secrétariat d'avoir permis notre retour dans ce bâtiment. Comme vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, je serai bref.

En premier lieu, je me fais l'écho des autres orateurs pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Ministre colombienne des relations extérieures, Claudia Blum de Barberi. Elle nous honore de sa présence à cette séance d'information. Je remercie à mon tour M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega de nous avoir fait part de sa contribution inspirante à l'appui de la mise en œuvre sur le terrain de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Je souhaite également, au nom de l'Indonésie, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu Aguirre, et son équipe pour

l'exposé d'aujourd'hui et pour l'action de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Certes, la maladie à coronavirus (COVID-19) a fait surgir un défi supplémentaire et ralenti, à l'évidence, la mise en œuvre de l'Accord de paix, mais nous sommes encouragés par l'engagement et les efforts dont font montre toutes les parties prenantes en Colombie pour s'adapter et veiller à ce que cette mise en œuvre se poursuive. Cela étant dit, qu'il me soit permis de faire trois brèves remarques.

Tout d'abord, en ce qui concerne les progrès et les défis recensés au cours de la période considérée, nous prenons acte du fait que plusieurs étapes positives ont été franchies, notamment par la Juridiction spéciale pour la paix dans le domaine des garanties juridiques, ainsi que s'agissant des différents programmes d'intégration socioéconomique. Néanmoins, il est crucial de continuer de se concentrer sur les domaines dans lesquels les progrès sont toujours limités, comme le Programme national intégral de substitution des cultures illicites, l'accès au logement et l'attribution de terres aux ex-combattants. L'Indonésie continue d'appeler toutes les parties compétentes à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre effective de ces programmes, ainsi que leur viabilité et leur réussite. La réintégration est indispensable. Nous attendons avec intérêt que des progrès supplémentaires soient constatés, malgré des circonstances difficiles et sans précédent.

Deuxièmement, nous sommes toujours vivement préoccupés par la poursuite des attaques et des meurtres de défenseurs des droits de la personne, des figures de la société civile et ex-combattants. Nous appelons donc à davantage de progrès dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre des programmes connexes, tels que le plan d'action du Programme global de garanties pour les femmes figures de la société civile et les défenseuses des droits de l'homme ou la feuille de route de la réintégration, afin de renforcer leur sécurité. À cet égard, nous tenons à nous faire l'écho du Secrétaire général pour saluer les progrès réalisés par la Cellule spéciale d'enquête du Bureau du Procureur général dans les enquêtes sur les responsables de crimes commis contre des figures de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des ex-combattants. Toutefois, nous sommes aussi préoccupés par la présence et les activités croissantes de groupes armés illégaux et d'organisations criminelles dans diverses régions. Il faut y mettre fin. Nous les exhortons donc à s'abstenir de toute violence

que des secours puissent être fournis aux communautés déjà touchées par la pandémie de COVID-19.

Enfin, nous relayons une nouvelle fois l'appel du Secrétaire général en invitant tous les acteurs à éviter de rouvrir des discussions sur d'éventuelles modifications de l'Accord final. Selon nous, l'heure n'est plus aux modifications, car celles-ci pourraient se traduire par un regain de polarisation et de division parmi les Colombiens. Au contraire, continuons de faire fond sur la dynamique positive pour veiller à ce que la mise en œuvre de l'Accord final progresse.

L'épidémie de COVID-19 va générer de nombreuses difficultés pour la Colombie, comme pour beaucoup d'autres endroits, dans les mois à venir. Toutefois, nous sommes convaincus que la résilience et le courage dont fait preuve le peuple colombien pour instaurer la paix, la sécurité et le développement dans son pays continueront d'être une source d'inspiration pour le monde. Dans ce sens, le Conseil de sécurité lui doit un appui constant.

M. Michon (France) : Je voudrais moi aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu Aguirre, et la représentante de la société civile, Clemencia Carabalí Rodallega, pour leurs exposés. Je voudrais aussi saluer la participation à la présente séance de la Ministre colombienne des relations extérieures, Claudia Blum de Barberi.

Je souhaite d'abord exprimer la solidarité de la France avec le Gouvernement et le peuple colombiens dans le combat contre la maladie à coronavirus. Sans surprise, la pandémie pèse aussi sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, et notamment sur les communautés qui sont les plus vulnérables. Le Gouvernement colombien et les différentes parties prenantes ont fourni des efforts sérieux pour que les acquis de la mise en œuvre de l'Accord de paix soient préservés dans ce contexte. Ils ont tout notre soutien dans cette entreprise. Le succès de l'Accord de paix dans le long terme dépend, nous le savons bien, de la mise en œuvre de l'ensemble de ses chapitres, et ce, de manière interconnectée.

Nous avons noté que les efforts en matière de réintégration se sont poursuivis au cours des derniers mois, en dépit de la pandémie et malgré l'impact du confinement sur les projets productifs. Les efforts pour la réintégration des ex-combattants dans le système de santé sont particulièrement importants dans ce contexte.

Mais, malheureusement, les assassinats d'ex-combattants et de figures de la société civile et de

défenseurs des droits de l'homme ont aussi continué au cours des derniers mois, comme l'a décrit M^{me} Carabalí Rodallega de manière poignante avec son témoignage personnel. Non seulement la pandémie n'a pas ralenti le rythme de ces assassinats, mais les groupes armés illégaux et les organisations criminelles en ont profité pour étendre leur contrôle territorial. Nous estimons qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer la réponse dans ce domaine, notamment en matière de protection et de poursuites judiciaires contre les auteurs de ces actes. Des progrès sont attendus à cet égard de la part de la Commission nationale des garanties de sécurité.

Le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition constitue une pièce maîtresse de l'Accord de paix, ainsi que nous l'avons souligné régulièrement au Conseil. Nous avons pris note avec intérêt de l'aspiration des parties en Colombie à confier aux Nations Unies un rôle de vérification de l'application des sanctions de la Juridiction spéciale pour la paix. Ces sanctions constituent l'un des aspects les plus innovants de l'Accord de paix et doivent donc être confortées et légitimées au maximum. Nous partageons le souhait que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie contribue à la légitimité de ce processus de justice transitionnelle.

L'Accord de paix a aussi apporté des solutions originales sur de nombreux autres points pour répondre aux causes profondes du conflit en Colombie - parmi lesquelles la culture de la coca -, notamment avec le programme de substitution des cultures illicites, lequel doit être renforcé, avec le principe d'une réforme rurale, d'une participation politique plus importante et des réponses sur les questions ethniques, notamment la situation des personnes appartenant à la minorité afro-colombienne, ainsi que sur l'égalité femmes-hommes. Nous soutenons les efforts du Gouvernement et de toutes les parties prenantes à la paix pour renforcer leur action dans ces domaines.

Nous avons aussi conscience que la pandémie n'est pas le seul défi auquel doit faire face la Colombie. La présence de personnes déplacées mais aussi de réfugiés, notamment en provenance du Venezuela, pèse sur la société et sur l'économie colombiennes. Ces personnes ne doivent pas être mises à l'écart, notamment en termes d'accès aux services de santé dans ce contexte de pandémie. Nous tenons à saluer la générosité de la Colombie dans l'accueil de ces migrants et réfugiés et nous rappelons le soutien de l'Union européenne qui

a été démontré notamment lors de la Conférence de Bruxelles du 26 mai.

Enfin, nous espérons que l'appel au cessez-le-feu mondial du Secrétaire général qui a été endossé par le Conseil, par sa résolution 2532 (2020) du 1^{er} juillet, contribuera à un enracinement plus profond de la paix en Colombie, partout où des groupes armés continuent d'avoir recours à la violence.

Le processus de paix en Colombie fait face à des défis dont nous ne méconnaissons pas l'importance. La France, à titre national, au sein du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, continuera d'apporter tout son soutien à tous ceux qui, en Colombie, sont au quotidien mobilisés pour relever ces défis.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis ici aujourd'hui, et je remercie toutes les personnes qui ont rendu cette séance possible. Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour son exposé ainsi que M^{me} Carabalí Rodallega d'avoir partagé avec nous le témoignage inspirant de ses efforts pour la défense des droits de la communauté afro-colombienne du Cauca. Je salue la participation de la Ministre Claudia Blum de Barberi à cette séance.

Nous reconnaissons la réponse apportée par les autorités colombiennes à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et sommes encouragés par les assurances données par les parties quant à la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de paix malgré cette situation.

Nous restons très préoccupés par le niveau élevé et constant de la violence contre les défenseurs des droits humains, les figures de la société civile et les ex-combattants, y compris ceux des communautés autochtones et afro-colombiennes, comme nous l'a expliqué M^{me} Carabalí. Par un soutien aux organisations non gouvernementales locales, la Belgique contribue à la protection des défenseurs des droits de l'homme, également au Cauca, qui plaident pour des mesures de protection collective au lieu d'une approche purement individuelle. Des actions supplémentaires concrètes sont nécessaires pour arrêter cette violence. Nous demandons instamment la convocation régulière de la Commission nationale des garanties de sécurité en vue de démanteler les groupes armés illégaux, en partenariat avec la société civile. Nous attendons avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre du Programme global de garanties pour

les femmes figures de la société civile et les défenseuses des droits de l'homme, ce qui est particulièrement urgent dans le contexte d'une augmentation marquée de la violence sexuelle et sexiste à la suite des mesures d'isolement.

Nous saluons les efforts en matière de réintégration des ex-combattants, notamment par l'approbation de projets productifs et leur articulation avec les programmes de développement territorial. La réforme rurale générale et en particulier l'accès à la terre restent des défis majeurs pour la durabilité du processus de réintégration.

La situation précaire des enfants dans le conflit est une autre source de préoccupation pour la Belgique, qui facilite actuellement les conclusions du Conseil sur ce sujet en réponse au rapport du Secrétaire général. Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés illégaux et des organisations criminelles restent une grave préoccupation. Nous encourageons le Conseil national de réintégration à réactiver son groupe de travail sur les enfants. Nous sommes en outre alarmés par les informations récentes faisant état d'abus sexuels sur des mineurs par des membres des forces armées colombiennes et nous attendons des enquêtes approfondies à ce sujet.

La Belgique accorde une attention particulière au processus de justice transitionnelle en Colombie et se félicite des progrès réalisés dans les travaux de la Juridiction spéciale pour la paix, de la Commission de la vérité et de l'Unité de recherche des personnes portées disparues. Nous soulignons l'importance pour ces institutions de pouvoir travailler de manière indépendante. Nous sommes en faveur d'un rôle de la Mission de l'ONU en Colombie dans la vérification du respect des sanctions de la Juridiction spéciale pour la paix.

Pour terminer, le Conseil a soutenu l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Nous espérons que cet appel sera entendu également en Colombie. Nous exhortons les groupes armés à s'abstenir de toute violence et encourageons toutes les parties dans le pays à saisir cette occasion pour progresser vers la paix.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil et le Secrétariat d'avoir rendu possible cette séance au Siège de l'Organisation des Nations Unies et je me joins aux autres pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Ministre des relations

extérieures de la République de Colombie, S. E. Mme Claudia Blum de Barberi, et au Représentant permanent de la Colombie à la séance d'aujourd'hui. Je remercie également M. Carlos Ruiz Massieu et M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega pour leurs exposés très éclairants.

Ma délégation voudrait faire les remarques suivantes.

Premièrement, nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/603) au sujet des difficultés rencontrées pendant la période sous examen dans la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et des programmes liés à la paix en Colombie, notamment en raison des effets négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons avec enthousiasme les efforts du Gouvernement, ainsi que l'aide précieuse apportée par l'ONU et la communauté internationale, pour faire face à la pandémie et surmonter cette période difficile. Nous attendons avec intérêt et confiance la poursuite des efforts du Gouvernement colombien, des partis politiques nationaux et des autres parties prenantes, de l'ONU et des organisations régionales et internationales pour mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la pandémie de COVID-19 au profit de la population, en particulier celle qui vit dans les zones touchées par le conflit.

Deuxièmement, nous soutenons les efforts du Gouvernement colombien et du Congrès pour débattre des projets de lois et de la réforme constitutionnelle. Le Gouvernement, le Parlement et tous les partis politiques ont pour responsabilité première de servir la population du pays. À cet égard, nous appelons les parties colombiennes à engager un dialogue constructif sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix en vue d'instaurer la réconciliation, la solidarité et le progrès pour tous. Les efforts de réintégration sont très appréciés, mais il convient de rappeler qu'il s'agit d'un processus de longue haleine qui nécessitera de la patience, de la volonté politique et des mesures concrètes. Nous félicitons le Gouvernement et ses partenaires de leurs efforts pour prendre en compte les besoins et le rôle particuliers des femmes, des enfants, des jeunes et des groupes ethniques.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la persistance de la violence, des affrontements et des meurtres de figures de la société civile, d'ex-combattants et de défenseurs des droits de l'homme. Nous appelons les parties concernées à entendre l'appel

du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et espérons que le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale continueront à prendre les mesures qui s'imposent et tireront pleinement parti des garanties de sécurité prévues dans l'Accord final pour protéger les civils dans les zones touchées par le conflit, en particulier les femmes et les enfants. À cet égard, il importe également de redoubler d'efforts pour assurer la sécurité et favoriser le développement des communautés touchées par le conflit en prenant des mesures concrètes. C'est grâce au bien-être de ces communautés que les valeurs de la paix seront mises en évidence et maintenues.

Quatrièmement, nous prenons note des progrès réalisés en matière de réintégration des ex-combattants au moyen de programmes et de projets de développement socio-économique individuels et collectifs, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous attendons avec intérêt de voir le Conseil national de réintégration jouer son rôle, en collaboration avec l'ONU et les organisations régionales et internationales, en apportant un appui actif aux mécanismes financiers et en recommandant des initiatives appropriées pour aider les ex-combattants à mener une vie stable.

Pour terminer, nous voudrions réitérer notre appui au peuple colombien dans sa quête de paix et de stabilité. Nous sommes déterminés à collaborer de manière constructive avec l'ONU, les organisations régionales et internationales et les parties prenantes concernées pour contribuer au processus de paix dans le pays.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à la Ministre des relations extérieures, Blum de Barberi, et transmettre nos chaleureuses salutations au peuple colombien. Nous remercions M. Ruiz Massieu de son exposé et M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega d'avoir partagé son expérience avec nous.

En ce qui concerne les effets de la maladie à coronavirus dans ce pays frère qu'est la Colombie, nous nous félicitons des mesures de prévention adoptées par le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple et nous les encourageons à faire des progrès supplémentaires dans la mise en œuvre de l'accord de paix, malgré les défis que pose la pandémie. Nous réitérons l'appui de la République dominicaine au processus de paix en Colombie. Nous encourageons toutes les parties à poursuivre leur coopération dans un esprit constructif jusqu'à ce que la paix et la

réconciliation nationale auxquelles les Colombiens aspirent deviennent une réalité.

Il faut continuer à soutenir et à protéger les défenseuses des droits humains et les dirigeantes à titre prioritaire pour avancer sur la voie de la réconciliation nationale. De nombreuses personnes continuent d'être tuées et d'autres, comme Clemencia, continuent de faire l'objet de menaces. De même, nous sommes toujours préoccupés par la violence à l'encontre des ex-combattants et des chefs de communautés et nous appuyons toute action permettant de mener des enquêtes en bonne et due forme sur les violations des droits humains et de traduire leurs auteurs en justice. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à tirer parti des organes, mécanismes et institutions existants, comme le Programme complet de garanties pour les femmes leaders et les défenseuses des droits humains, pour assurer la sécurité de ces personnes et de leurs communautés, compte tenu notamment des effets de la pandémie sur leur sécurité. Nous espérons que des efforts seront faits pour mettre en œuvre ce programme.

Nous estimons qu'il importe d'allouer davantage de ressources à la protection, aux services et à la justice en faveur des victimes de la violence fondées sur le genre, surtout au sein des communautés d'ascendance africaine et indigènes, conformément à l'accord de paix et à la résolution 2366 (2017). Il s'agit notamment de promouvoir une véritable participation des autorités de ces communautés et des organisations de femmes. Pour répondre aux attentes des victimes, il est essentiel que tous les acteurs contribuent pleinement au Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La République dominicaine se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne les affaires dont est saisie la Juridiction spéciale pour la paix. Nous sommes favorables à ce que la vérification des sanctions décidées dans le cadre de la justice transitionnelle soit confiée à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie au titre de son mandat, qui sera prorogé en septembre prochain. Il est essentiel que tous les efforts soient axés sur les victimes.

Par ailleurs, nous voudrions féliciter le Gouvernement colombien qui, grâce à son programme de substitution des cultures illicites, a permis à quelque 99 000 familles, dont 35 304 sont dirigées par des femmes, d'avancer sur la voie de la légalité. Le fait que 96 % des familles participant à ce programme aient honoré leur engagement de renoncer à la culture de feuilles de coca pour passer à l'économie légale

témoigne du succès de cette initiative mise en œuvre par le Gouvernement.

La République dominicaine condamne toutes les violations graves commises à l'encontre des enfants - y compris des enfants vénézuéliens -, en particulier les violences sexuelles et leur recrutement et utilisation. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour remédier à cette situation et pour faire en sorte que la libération et la réintégration des enfants soient conformes aux normes internationales et à une approche communautaire et familiale, en veillant toujours à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour terminer, nous constatons avec préoccupation qu'à l'expiration du cessez-le-feu de courte durée déclaré par l'Armée de libération nationale (ELN), la violence et les affrontements ont repris dans les zones où l'ELN et d'autres groupes armés illégaux sont présents. Nous insistons sur le fait que l'ELN doit libérer tous les otages et mettre fin à toutes les activités illégales, en tant que geste de bonne volonté pour démontrer sa volonté de faire la paix. Nous réitérons notre ferme appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans ses efforts pour instaurer une paix durable.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme les autres membres du Conseil de sécurité, nous voudrions remercier le Secrétariat et tous ceux qui ont participé à l'organisation de la présente séance. Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission (S/2020/603), sur la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et sur la situation dans le pays qui, comme d'autres, n'a pas été épargné par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous félicitons également de la participation à cette réunion, comme d'habitude, de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi. Nous avons également suivi avec grand intérêt les analyses intéressantes de M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega.

Nous espérons qu'à mesure que la situation épidémiologique en Colombie s'améliorera, les Colombiens rattraperont de toute urgence leur retard dans toutes les activités qui ont stagné ou qui se sont ralenties dans le contexte de la lutte contre la COVID-19. Comme le rapport du Secrétaire général le souligne à juste titre, le pays doit faire des progrès immédiats sur

tous les plans, de la réforme agraire à la sécurité des combattants en passant par leur réintégration politique, sociale et économique. Le processus de paix en Colombie ne doit pas être interrompu. Il importe de relancer le dialogue entre les différentes forces politiques le plus rapidement possible afin de parvenir à un accord sur des questions clés pour la poursuite du développement et du processus de réforme dans le pays.

Nous nous félicitons de l'engagement déclaré du Gouvernement colombien à honorer les obligations énoncées dans l'accord de paix final et nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur de leur mise en œuvre intégrale. Cet accord, signé il y a trois ans et demi, a été validé par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité comme étant la base d'un règlement. Il a permis de mobiliser un large appui international au processus de paix colombien. Nous espérons que toutes les forces politiques du pays feront preuve de l'appropriation nationale nécessaire et se concentreront sur la mise en œuvre de l'Accord.

Nous déplorons que les autorités du pays n'aient pas répondu aux initiatives unilatérales de cessez-le-feu proposées dans le droit fil des appels lancés par le Secrétaire général. Nous rappelons qu'il ne peut y avoir de paix durable sans la participation de tous les acteurs clés, y compris l'Armée de libération nationale.

Nous invitons Bogota à engager rapidement un dialogue constructif avec La Havane et Oslo pour régler la question du statut des négociateurs se trouvant actuellement sur l'île. Dans le même temps, il est impératif que les protocoles de garantie existants soient respectés. Je rappelle que Cuba accueille ces personnes sur son territoire en application de ses obligations de médiation internationales.

Pour terminer, je voudrais répéter qu'ici, au Conseil, nous avons maintes fois dit que la Colombie était un cas d'école illustrant l'efficacité de l'aide internationale. Aujourd'hui, elle doit justifier cette confiance en devenant un cas d'école illustrant l'appropriation nationale.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie se tient prête à continuer d'appuyer le processus de paix colombien tant que le Gouvernement restera déterminé à appliquer pleinement l'Accord de paix final. Nous comptons bien que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continuera de jouer un rôle important dans la réintégration des

anciens membres des groupes armés dans une vie civile et politique pacifiques.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Nous remercions les personnes qui ont fait un exposé et souhaitons la bienvenue à la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi, à la séance.

La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les vulnérabilités et les inégalités systémiques qui entachent la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous soulignons l'importance de veiller à ce que les Colombiens aient accès sur un pied d'égalité aux services de base, y compris l'éducation et les soins de santé. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien pour lutter contre la pandémie, ainsi que la création d'un groupe de travail COVID-19 au sein du Conseil national de réintégration par le Gouvernement et la Force alternative révolutionnaire du peuple. Il est important que tous les groupes armés cessent leurs hostilités en Colombie pendant cette période critique, conformément à la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19.

Une paix durable ne peut être obtenue sans justice. Les meurtres d'ex-combattants, de figures de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivis pendant la pandémie, ce qui souligne l'urgence de mesures immédiates et concrètes afin de lutter contre ce problème. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la Cellule spéciale d'enquête du Procureur général pour enquêter sur ces crimes.

Nous sommes également très préoccupés par le fait que la pandémie a entraîné une augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui frappe plus particulièrement les militantes et les dirigeantes sociales. La violence contre les groupes ethniques et autochtones est également restée élevée pendant la pandémie et continue d'être une source de préoccupation grave.

Nous encourageons le Gouvernement colombien à déployer des efforts constants et soutenus pour prévenir les attaques contre les personnes qui défendent les droits fondamentaux. Il est important d'enquêter sur les violations et de poursuivre leurs auteurs. Le cercle vicieux de la violence et de l'impunité doit cesser. Les victimes et leurs familles ont droit à la justice, à la vérité et aux réparations.

Les besoins particuliers de protection des témoins et des victimes, en particulier des enfants, doivent être

pleinement pris en compte dans le cadre de la justice transitionnelle. À cet égard, le travail du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition est essentiel. Il est important de garantir le fonctionnement indépendant de tous les mécanismes de justice transitionnelle.

Nous condamnons la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés illégaux et des organisations criminelles. Le recrutement et l'utilisation d'enfants doivent cesser.

Nous exhortons le Gouvernement colombien à convoquer régulièrement la Commission nationale des garanties de sécurité. Il est également nécessaire de répondre plus efficacement aux alertes précoces du Bureau du Défenseur du peuple par le biais de la commission intersectorielle.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de continuer à mettre en œuvre l'Accord de paix final afin que les progrès puissent se poursuivre malgré les circonstances difficiles.

Enfin, nous encourageons toutes les parties à continuer de coopérer dans un esprit constructif afin de parvenir à une paix durable. Nous tenons à exprimer le ferme soutien de l'Estonie à la mise en œuvre globale de l'Accord de paix final.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, comme les orateurs précédents, je voudrais remercier toutes les fonctionnaires du Secrétariat qui ont participé à l'organisation de la présente séance malgré les risques encourus. La Chine se félicite de la présence de la Ministre des relations extérieures de la République de la République de Colombie, S. E. M^{me} Claudia Blum de Barberi. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, et M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega de leurs exposés.

Le processus de paix colombien a établi une norme pour le règlement des différends par le biais de solutions négociées sur la base du dialogue. Ces derniers mois, le Gouvernement colombien et d'autres parties prenantes ont œuvré de concert pour surmonter les difficultés posées par la maladie à coronavirus et poursuivre la réforme rurale, la réduction de la pauvreté par le développement, la réintégration des ex-combattants, la création d'institutions et le renforcement du système judiciaire. Les mécanismes de suivi de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable fonctionnent efficacement et la consolidation

de la paix progresse. La Chine salue et soutient les efforts positifs déployés par le Gouvernement colombien à cet égard.

Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/603) et dans l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu, la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable se heurte à des difficultés. La Chine est d'avis que, pour une mise en œuvre complète, efficace et durable, il convient de trouver le juste équilibre entre les deux piliers interdépendants et indissociables que sont le développement et la sécurité et de mettre l'accent sur leurs synergies. La sécurité sans l'appui du développement est comme un fleuve sans source. Inversement, le développement sans le maintien de la sécurité revient à bâtir des châteaux en Espagne. Il convient de privilégier la perspective de développement afin de promouvoir la paix par le développement. La réforme rurale, les programmes de développement et la lutte contre la pauvreté et son éradication figurent en bonne place dans l'Accord de paix colombien. Ils représentent également une approche concrète pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

La Chine encourage le Gouvernement colombien à surmonter les difficultés, à poursuivre la mise en œuvre des programmes de développement territorial et à intensifier ses efforts pour promouvoir un développement équilibré, inclusif et durable, notamment en aidant les personnes qui n'ont pas de terres ou n'en ont pas suffisamment pour y parvenir.

La Chine appuie les efforts du Gouvernement colombien pour renforcer le développement des infrastructures dans les territoires les plus touchés par le conflit, notamment les transports, l'irrigation et l'électricité, et pour fournir les services publics essentiels, y compris l'éducation, les soins de santé et le logement, afin de réduire les disparités entre les villes et les campagnes et entre les territoires.

Le renforcement des capacités est nécessaire pour assurer une paix durable. Dans son préambule, l'Accord de paix stipule

« Soulignant que la paix a été universellement reconnue comme un droit de l'homme supérieur et comme une condition nécessaire à l'exercice de tous les autres droits et devoirs des personnes et du citoyen ».

Le rapport du Secrétaire général note que la récente précarité de la situation en matière de sécurité

dans certaines parties du pays et la poursuite des activités des groupes armés illégaux et des organisations criminelles ont provoqué des déplacements. Il y a eu des meurtres d'ex-combattants et de travailleurs communautaires, et des enfants soldats continuent d'être recrutés.

La Chine encourage toutes les parties à la question colombienne à intensifier leurs efforts pour lutter contre ces activités criminelles en utilisant au mieux les mécanismes établis dans le cadre de l'Accord de paix, notamment la Commission nationale des garanties de sécurité, afin d'aider le Gouvernement à promouvoir plus encore les programmes de substitution des cultures illicites et d'éliminer le terreau fertile de la criminalité.

La Chine appuie le processus de paix colombien par des mesures concrètes. Les deux pays entretiennent une coopération fructueuse dans des domaines tels que l'agriculture, la réduction de la pauvreté, l'énergie et les mines. Plusieurs projets d'infrastructure communs, tels que des projets d'autoroutes et de centrales à charbon, contribuent à accélérer le développement de la Colombie.

Afin d'atténuer l'impact de la maladie à coronavirus, le Gouvernement chinois, puisant dans ses provinces, ses villes et ses entreprises partenaires, a fait don à diverses communautés en Colombie d'équipements de protection individuelle et de fournitures médicales, notamment des trousseaux de dépistage, des masques, des lunettes de protection, des blouses, des thermomètres infrarouges et des respirateurs.

La Chine continuera à aider la Colombie à réaliser un développement et une paix durables. Le Représentant spécial du Secrétaire général Ruiz Massieu et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie ont apporté une aide précieuse au pays dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. La Chine salue ces efforts. Nous espérons que la Mission jouera un rôle plus important dans l'instauration de la paix et la stabilité en Colombie, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Nous espérons que, pour leur part, le Gouvernement colombien et les autres parties prenantes assumeront véritablement leurs propres responsabilités et obligations, travailleront pour le plus grand bien du pays et de son peuple et soutiendront les bons offices de l'ONU et de sa mission de vérification afin que le processus de paix colombien puisse aller de succès en succès en enregistrant un plus grand nombre de résultats tangibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Allemagne.

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, Carlos Ruiz Massieu, pour sa déclaration et, par son truchement, l'équipe des Nations Unies en Colombie pour un travail accompli dans des circonstances très difficiles. Je voudrais également remercier M^{me} Carabalí Rodallega pour sa déclaration très forte et pour son travail courageux en tant que défenseuse des droits de l'homme dans son pays. J'apprécie beaucoup la présence de la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie, M^{me} Claudia Blum de Barberi, car elle est d'origine allemande. Mais, plus important encore, sa participation est un signe fort de l'engagement de la Colombie dans le processus de paix et du soutien du Conseil de sécurité. Je la remercie donc à nouveau de participer à cette séance. Je vais faire six brèves remarques.

Tout d'abord, comme l'ont dit de nombreux orateurs précédents, nous sommes très préoccupés par le nombre de morts parmi les défenseurs des droits de l'homme. Nous constatons que les dirigeants sociaux et les défenseurs des droits de l'homme qui soutiennent l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, les groupes autochtones et afro-colombiens et les défenseuses des droits de la personne continuent d'être particulièrement menacés. J'ai été frappé par le chiffre mentionné par M^{me} Carabalí Rodallega dans sa déclaration concernant le fait que depuis le début de cette année, 160 dirigeants sociaux et défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés en Colombie - 160 destins individuels. Je voudrais juste répéter les noms de certaines des victimes qu'elle a mentionnées : Karina García, Cristina Bautista et Paola del Carmen Mena Ortiz.

Deuxièmement, nous nous félicitons que le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition poursuive son honorable travail. Je voudrais rappeler que l'année dernière, ici au Conseil, nous avons rencontré les représentants du Système intégré, et qu'ils font un travail louable. Nous attendons avec intérêt que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie puisse éventuellement s'assurer du respect des sanctions de la Juridiction spéciale pour la paix.

Troisièmement, nous saluons l'engagement renouvelé de Cuba à maintenir son statut de garant de

l'Accord de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie.

Quatrièmement, la maladie à coronavirus a eu un impact particulier en Colombie, comme dans d'autres pays. La situation sécuritaire des femmes et des filles a été particulièrement affectée. Nous constatons également une nette augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence continue contre des femmes dirigeantes et des ex-combattantes. Nous sommes également consternés que le rapport du Secrétaire général (S/2020/603) note une augmentation de 150 % de la violence domestique.

Mon dernier point, que beaucoup ont déjà soulevé mais qui est essentiel - et nous l'avons vu l'année dernière lorsque nous y étions - est le fait qu'il est crucial que la présence des institutions de l'État soit étendue aux zones éloignées et touchées par le conflit et qu'il y ait une présence de l'État pour mettre fin à l'impunité et créer un environnement sûr et stable pour tous les Colombiens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Ministre des relations extérieures de la République de Colombie.

M^{me} Blum de Barberi (Colombie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour la tenue de cette séance, ainsi que les membres du Conseil de sécurité pour toutes leurs remarques et leur soutien. Je remercie le Secrétaire général António Guterres et son représentant spécial, Carlos Ruiz Massieu, pour le rapport présenté (S/2020/603) et pour l'engagement de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Je prends également note de la déclaration faite par M^{me} Clemencia Carabalí Rodallega à la présente séance.

Comme tous les autres pays, la Colombie est confrontée à d'énormes défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Mon gouvernement a mis en œuvre des mesures globales pour protéger la santé publique, apporter un soutien aux plus vulnérables, préserver les emplois et protéger le bien-être de nos citoyens.

Même dans le contexte de cette pandémie, nous restons fermement engagés à mettre en œuvre les termes de l'Accord final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie. Nous n'avons freiné aucune des activités qui constituent la politique dite de la paix dans la légalité.

Sa mise en œuvre est une priorité du Gouvernement du Président Duque.

Le cadre mis en place par l'Accord continue de fonctionner. Le Conseil national de réintégration, ainsi que les différents groupes de travail tripartites, se sont réunis périodiquement. La Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'application de l'Accord de paix a tenu six réunions au cours de la période à l'examen.

Des mesures de prévention et d'atténuation des risques posés par la COVID-19 ont été adoptées par toutes les agences qui mettent en œuvre la politique dite de paix dans la légalité. Les bénéficiaires de ces mesures sont les ex-combattants, les victimes et les agriculteurs engagés dans le programme national de substitution des cultures illicites. Dans les 24 anciens secteurs territoriaux de formation et de réinsertion, des protocoles sont en place pour prévenir la contagion et assurer l'orientation vers les centres de santé en cas de besoin, en étroite coordination avec les autorités locales.

Nous continuons également à travailler d'arrache-pied à l'approbation et à la mise en œuvre de projets dans les 170 municipalités les plus touchées par la pauvreté et la violence, où des programmes de développement territorial sont mis en œuvre. Les efforts de stabilisation sont principalement financés par le budget national, complété par d'autres financements publics et privés, et par la coopération internationale. Confiant dans les résultats obtenus, le soutien international continue. Dans les régions où ces programmes de développement sont mis en œuvre, sous l'administration du Président Duque, 186 projets, d'une valeur de 423 millions de dollars, ont été financés par les redevances provenant de l'exploitation pétrolière et minière. Les agences gouvernementales continuent également à soutenir 100 000 familles qui ont exprimé la volonté d'abandonner la culture de la coca et de passer à des activités légales.

Outre les défis posés par la mise en œuvre de l'Accord et la réponse à la pandémie, la Colombie continue de consacrer des ressources importantes pour aider 1,8 million de citoyens vénézuéliens qui ont été contraints de quitter leur pays.

La réussite et la viabilité de la réintégration des ex-combattants sont déterminantes pour prévenir de nouveaux cycles de violence. Nous continuons de nous employer à appuyer résolument les projets productifs. Le nombre de bénéficiaires des projets mis en place au

premier semestre de cette année est en hausse de 71 % par rapport à la même période en 2019. Les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration fonctionnent normalement au niveau administratif, et le Gouvernement a garanti l'approvisionnement des biens, services et fournitures nécessaires. L'approvisionnement alimentaire a été prolongé, alors même que le statut juridique de ces secteurs a expiré depuis longtemps. Des allocations mensuelles continuent d'être accordées aux ex-combattants résidant à l'intérieur et à l'extérieur de ces secteurs.

La desserte numérique a été renforcée afin de préserver l'accès à l'éducation et l'assistance technique aux projets productifs. L'Agence pour la réintégration et la normalisation a adopté des mécanismes virtuels pour prendre en charge les ex-combattants. Par ailleurs, l'Agence pour la rénovation territoriale a organisé des réunions virtuelles pour consolider le lien entre les autorités centrales et régionales et adapter l'offre institutionnelle aux instruments de planification locale.

La sécurité et la protection des ex-combattants, des défenseurs des droits de la personne, des figures de la société civile et des communautés restent notre plus grand défi. Le Gouvernement a articulé l'action de 15 organismes différents pour renforcer la prévention, la protection individuelle et collective et l'appui aux enquêtes et aux poursuites, le tout accompagné d'un concept intégré de sécurité dans le contexte de la réintégration et d'une politique de tolérance zéro à l'égard de toute inconduite de la part des agents de l'État.

Au cours de la période considérée, nous avons analysé en détail les menaces à la sécurité qui pèsent sur les municipalités d'Ituango et de Caldono. Il a fallu un certain temps avant qu'il soit donné suite à nos recommandations tendant à ce que des lieux plus sûrs soient créés pour les résidents de ces zones. Grâce à une étroite coordination entre les autorités nationales et locales, avec l'accompagnement de la Mission, les ex-combattants ont été transférés d'Ituango à la municipalité de Mutatá. Les mesures de protection demandées par les ex-combattantes ont également été approuvées.

Au 8 juillet, le Bureau du Procureur général avait avancé dans les enquêtes concernant 146 des 294 crimes contre des ex-combattants et leurs familles enregistrés depuis la signature de l'Accord. Cela représente une progression dans 49,7 % des affaires. À ce jour, 198 mandats d'arrêt pour homicide, tentative de meurtre et disparition forcée ont été émis, dont 51 pour

les instigateurs identifiés, et 27 condamnations ont été prononcées contre les responsables de ces crimes.

D'après les résultats des enquêtes, il est évident que les attaques sont liées à la complexité de l'environnement et à la menace que représentent les groupes armés organisés impliqués dans le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale. Dans les rangs de ces acteurs criminels figurent des membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie qui n'ont pas été réintégrés, le groupe terroriste de l'Armée de libération nationale (ELN) et d'autres groupes se livrant à la criminalité transnationale organisée. N'oublions pas que les cultures illicites ont connu une croissance exponentielle entre 2013 et 2017. Nous payons aujourd'hui le prix du silence gardé pendant cette période, face à une situation qui a créé de nouvelles menaces pour les communautés les plus vulnérables, les figures de la société civile et les défenseurs des droits de la personne.

Le Gouvernement du Président Duque est fermement déterminé à réduire les cultures illicites et à promouvoir des cultures de substitution pour les communautés. D'après le dernier rapport du Système intégré pour la surveillance des cultures illicites, en 2019, la Colombie était parvenue à réduire de 9 % les superficies plantées en coca. C'était la deuxième fois qu'on enregistrait un recul des superficies concernées. La Colombie n'obtiendra pas la paix souhaitée si l'économie illégale reste rentable. La coopération internationale et le partage des responsabilités sont indispensables pour venir à bout de ce problème.

La mise en œuvre de l'Accord est un processus à double sens qui exige un engagement effectif de l'État et du parti politique de la FARC. Mon gouvernement réaffirme qu'il faut que la Mission de vérification exige de la FARC qu'elle s'acquitte de son obligation de communication d'information concernant les itinéraires du trafic de drogue, la localisation des personnes disparues, la remise de biens pour contribuer à l'indemnisation des victimes, le recrutement d'enfants par des groupes dissidents et l'emplacement des mines terrestres, entre autres.

Notre gouvernement continue d'appuyer le système de justice transitionnelle, notamment en finançant tous ses mécanismes. Il me faut souligner qu'ils n'ont pas subi de réduction budgétaire et qu'ils n'en subiront pas. Pour que la justice transitionnelle soit

couronnée de succès, il faut que les droits des victimes soient satisfaits, en particulier s'agissant de justice, de vérité et de réparation.

Dans le cadre de l'Accord, une série de sanctions diverses et de mesures en réparation ont été définies, en fonction du degré de collaboration et de reconnaissance consenti par les personnes relevant de la Juridiction spéciale. L'Accord prévoyait également que le respect des sanctions devait être vérifié afin de préserver les droits des victimes. Notre gouvernement a lancé un processus de coordination interinstitutionnelle, en étroite coopération avec la Mission de vérification, afin de concevoir un système propre à répondre comme il convient à cette obligation une fois que la Juridiction spéciale pour la paix aura commencé à prononcer ses sanctions.

Enfin, je tiens à évoquer le « cessez-le-feu unilatéral actif » annoncé par le groupe terroriste ELN le 29 mars, ainsi que sa récente requête de cessez-le-feu bilatéral. Le Gouvernement réaffirme avec force que cette prétendue volonté de paix de l'ELN doit s'accompagner d'actions concrètes, comme la libération de toutes les personnes enlevées et la cessation de toute activité criminelle.

Soyons clairs : l'ELN n'a pas tenu les engagements pris dans le cadre de l'annonce qu'elle a faite en mars, et rien ne laisse présager qu'elle tiendra les engagements qui découlent de cette nouvelle annonce. Les autorités colombiennes n'auront de cesse de s'acquitter de leur mission constitutionnelle de protéger nos citoyens contre la menace terroriste et criminelle que représente ce groupe.

Le Gouvernement du Président Iván Duque est fermement déterminé à construire la paix dans la légalité. L'appui de l'ONU est essentiel pour continuer à progresser dans la stabilisation et le développement des territoires les plus touchés par la violence et la pauvreté. En pleine crise mondiale actuelle, nous ne relâcherons pas nos efforts, et nous continuerons à consacrer toutes les ressources possibles pour parvenir aux résultats que nos concitoyens sont en droit d'attendre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 20.